



Question sur un héritage entre trois soeurs

Par **capcroche_old**, le **03/08/2007** à **16:27**

Bonjour,rnrnJe vais essayé d'être la plus explicite possible. Ma mère il y a quelques années a contracté énormément de dettes. Elle a deux soeurs qui l'ont aidé à résoudre ses dettes mais elle leur a cédé la part de la maison familiale, mes grands parents sont décédés et elles avaient chacune des parts sur la maison. Sur les deux soeurs il y en a une qui n'a pas d'enfant et l'autre un garçon. Un jour ma mère m'a dit qu'elle m'avait du coup déshériter est ce possible ? Est il possible de revenir sur cet état de fait.

Par **capcroche_old**, le **03/08/2007** à **20:23**

je me suis peut être mal fait comprendre c'est ma mère qui a deux soeurs moi je suis fille unique. C'est la maison de mes grands parents et c'est ma mère et ses deux soeurs qui en étaient les héritières, les deux soeurs sont âgées et après elles en héritier direct il reste le fils d'une des soeurs comme l'autre et sans enfant.

Par **Jurigaby**, le **04/08/2007** à **17:05**

Votre mère n'a plus aucune part sur la maison, c'est bien ça?

Par **capcroche_old**, le **13/08/2007** à **10:01**

oui tout à fait

Par **Jurigaby**, le **13/08/2007** à **13:50**

Bonjour.rnrnEffectivement, dans la mesure où votre mère n'a plus aucun droit sur la maison, vous n'hériterez de rien.